Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2026 - 15361 - 2018 D 00754 - 841 858 079 - 2C-Vision

2C-Vision

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue de la Grande Echelle
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
841 858 079 RCS LA ROCHE SUR YON

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Certifiés conformes par :

Les cogérants
Monsieur Cédric FERRASSE



Madame Clémentine RAPENNE



(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SELARL 2C VISION	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	2, RUE DE LA GRANDE ECHELLE 85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	
SIRET	8 4 1 8 5 8 0 7 9 0 0 0 1 2	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent* 12	

Exercice N clos le 30 09 2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	42 000	012	42 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	149 675	030 83 469	66 206
	Immobilisations financières* (1)		040	476	042	476
	Total I (5)		044	192 151	048 83 469	108 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	792	066	792
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 415	070	2 415
		Autres* (3)	072	3 059	074	3 059
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	36 685	086	36 685
	Charges constatées d'avance*		092	982	094	982
	Total II		096	43 932	098	43 932
	Total général (I + II)		110	236 083	112 83 469	152 614

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	52 451
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 662
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	65 113
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	68 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 941
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	918
	Comptes courants d'associés	173	9 660
	Autres dettes	175	5 779
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	87 501
	Total général (I + II + III)	180	152 614

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	50 905
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	54 262
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	440

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL 2C VISION — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/09/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services *			217		218	225 958
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	42
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	226 000

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	77 598
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	1 212)	244	1 212
Rémunérations du personnel*				250	126 655
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	17 185
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	243
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	1 007		
Total des charges d'exploitation (II)				264	222 893

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 107
Produits financiers (III)	280	233		**Charges financières (V)**		294	1 324
Produits exceptionnels (IV)						290	440
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	502
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	293
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	1 662

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 1 662 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	293
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 955	354
Déficit Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	1 955	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

2C-Vision
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue de la Grande Echelle
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
841 858 079 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 :

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 soit la somme de **1 661,86 euros**, de la manière suivante :

- **En totalité au compte « Réserves Diverses » : .....1 661,86 €**

[...]

L'assemblée générale pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des dividendes au cours des 3 exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par :
Les cogérants

Monsieur Cédric FERRASSE



Madame Clémentine RAPENNE

